

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
Séance du 15 mars 2014

---

Le 15 mars 2014, à 11h45, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

**Présents** : Marie Louise MOUNIER, Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Daniel JAMET, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Gildas LE MASNE DE CHERMONT, Géa MEESTERBERENDS, Catherine PRAT.

**Absents excusés** : Christine LE DUIGOU, Sylvain ANQUETIL, Denis LUQUOT, Eliane NAON

**Avaient donné pouvoir** : Christine LE DUIGOU à Catherine PRAT, Sylvain ANQUETIL à Joseph HERPE, Denis LUQUOT à Denis DROUAL, Eliane NAON à Marie-Louise MOUNIER

Secrétaire de séance : Daniel JAMET.

Le compte-rendu de la séance du 24 février 2014 est adopté à l'unanimité.

**ACQUISITION DES PARCELLES B849, AB354 et G0359**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition des parcelles B 849 et AB 354, situées rue Jean Cadic d'une superficie de 5875 m<sup>2</sup>, ainsi que la parcelle G0359, située Parc Ty Gadec Bihan d'une superficie de 2365 m<sup>2</sup> appartenant à Madame PERRON Yvonne.

Madame le Maire informe que les parcelles ont été évaluées à 32 000€ par les services du Domaine le 17/09/2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-approuve l'acquisition des parcelles B849, AB354 et G0359, pour une surface de 8240 m<sup>2</sup> au prix de 32 000€  
-autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette acquisition

-dit que cette acquisition est confiée à l'étude de Maître Agnès LE GALL, notaire à DINAN

-indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2014, section investissement.

**STAGE AU QUEBEC – SUBVENTION**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal un courrier de Mademoiselle Mélina LE ROUX, dans lequel elle sollicite une aide de la commune pour financer un stage non rémunéré au sein du Centre de Recherche d'Institut Universitaire de Cardiologie et de Pneumologie de Québec.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'apporter une aide de 300 € à Mademoiselle LE ROUX Mélina, domiciliée au Lijou à LANVÉNÉGEN.

**CLIS – PARTICIPATIONS AUX FOURNITURES SCOLAIRES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal un courrier de la Ville de Gourin sollicitant une participation de la Commune de Lanvénegen aux frais de fournitures scolaires pour les élèves résidant à Lanvénegen et scolarisés en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) à l'Ecole publique Jean Rostand à Gourin.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser un forfait de 67 euros à la Ville de Gourin pour les élèves de Lanvénegen scolarisés dans cette classe spécialisée au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**QUESTIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.